QUI FAIT L'ENTRETIEN ET LES MENUES RÉPARATIONS DE VOTRE LOGEMENT ?

Nous rappelons au locataire que le maintien en propreté du logement (murs, sols et plafonds), des équipements (sanitaires, menuiseries, portes...) et des annexes (caves, jardins...) est à sa charge.

LA CUISINE

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

1. Fusible et coupe-circuit
2. Nettoyage grille de ventilation
3. Entretien sols et petites réparations
4. Peinture murs et plafonds
5. Remplacement flexible gaz

CONTRAT D'ENTRETIEN

(ou locataire à défaut de contrat : voir fiche « qui contacter ? »)

1. Thermostat
2. Robinet radiateur
3. Canalisation bouchée et colonne évacuation
4. Joints silicone évier
5. Robinet gaz
6. Robinet machine à laver
7. Entretien chaudière avec nettoyage grille
8. Robinetterie évier

LA SALLE D'EAU

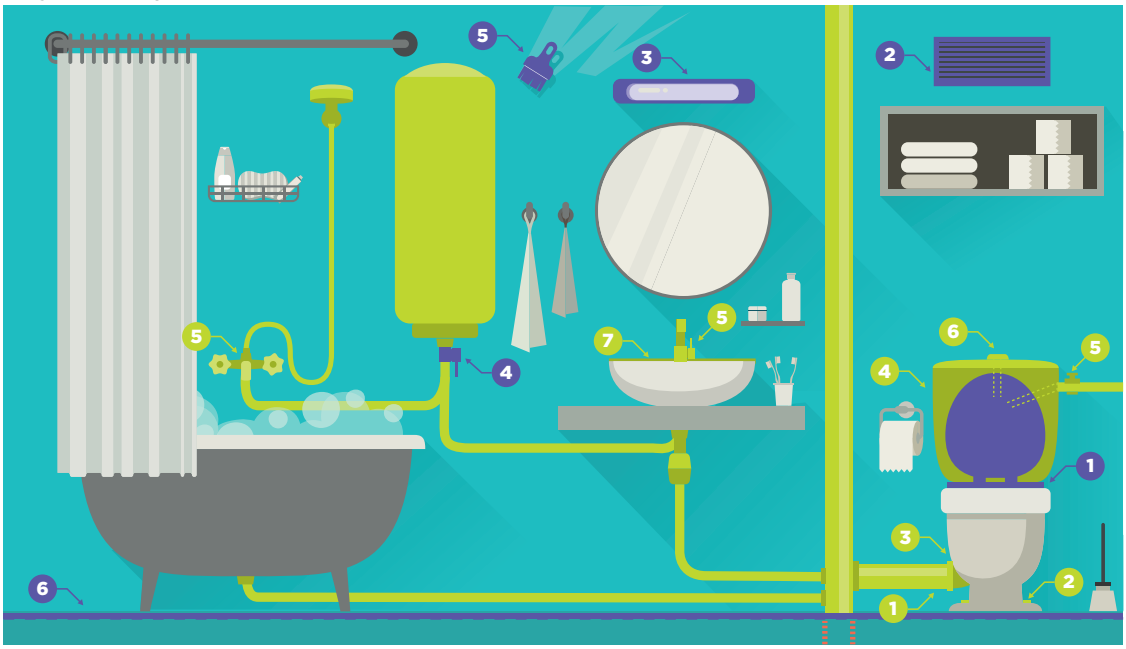

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

1. Abattant de WC
2. Nettoyage grille de ventillation
3. Tube réglette lumineuse
4. Manœuvrer 1 fois par mois le groupe de sécurité du cumulus
5. Peinture murs et plafonds
6. Entretien sols et petites réparations

CONTRAT D'ENTRETIEN

(ou locataire à défaut de contrat : voir fiche « qui contacter ? »)

1. Canalisation bouchée et colonne évacuation
2. Fixation WC
3. Sortie WC
4. Réservoir
5. Robinetterie (WC, lavabo, baignoire, douche...)
6. Mécanisme de chasse
7. Joint silicone (lavabo, baignoire, douche...)

SALON OU AUTRE PIÈCE

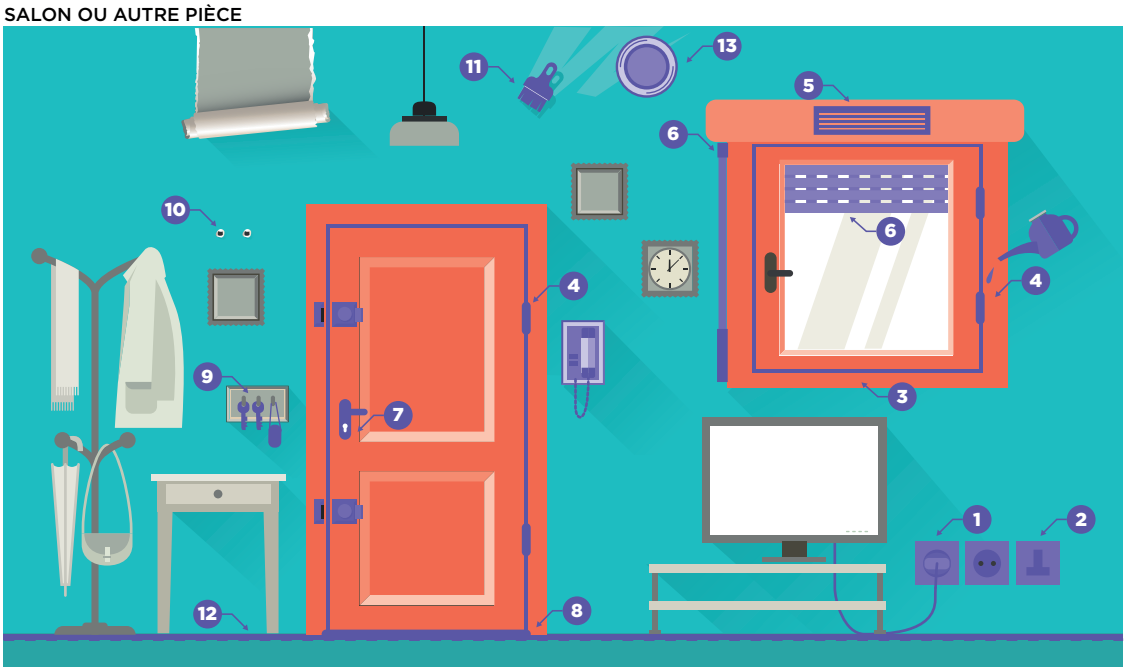

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

1. Prise TV
2. Prise téléphone
3. Remplacement vitrage et joint
4. Graissage des gonds, paumelles et charnières
5. Nettoyage grille de ventilation
6. Entretien persiennes, volets roulants (sangle et manivelle)
7. Cylindre et poignée
8. Bas de porte
9. Clés, badges
10. Rebouchage des trous de chevilles
11. Peinture murs et plafonds
12. Entretien sols et petites réparations
13. Entretien et remplacement du détecteur autonome et avertisseur de fumée (DAAF)

Mésolia